



**POUR DIFFUSION IMMEDIATE**

**CONTACT: Leonce Sessou – [sessou@atca-africa.org](mailto:sessou@atca-africa.org)**

**Introduction de mises en garde sanitaires illustrées sur les emballages de produits du tabac au Cameroun : un pas en avant dans la lutte antitabac.**

**Déclaration de Deowan Mohee, Secrétaire Exécutif de l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA)**

*Lome, 14 Juin, 2019*

Depuis, le 12 Juin 2019, un changement majeur a été noté dans les points de vente de produits du tabac au Cameroun. De nouveaux paquets de cigarettes portant des mises en garde sanitaires illustrées sont désormais disponibles dans les points de vente de produits du tabac sur toute l'étendue du territoire. Ce changement fait suite à la décision prise le 3 janvier 2018 par les autorités camerounaises à travers un arrêté conjointement signé par le Ministre de la Santé et son homologue du commerce qui requiert que tout conditionnement de produits du tabac porte un avertissement général en français et en anglais accompagné d'une image illustrant l'avertissement ; le tout couvrant 70% des faces avant et arrière.

Avec la mise en application effective de cet arrêté, suite à une extension de six mois, le Cameroun emboîte le pas à d'autres pays de notre région que sont : Kenya, Madagascar, l'île Maurice, Namibie, Sénégal, Seychelles, Tchad. Le pays vient de faire un grand pas en avant dans son effort à mettre en œuvre la Convention Cadre de de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) qu'il a ratifié en 2006.

Le Cameroun dispose d'un fort potentiel humain de près de 24 millions qui, faute d'une législation antitabac forte, a longtemps été victime des conséquences sanitaires, économiques et environnementales du tabac. Près de 1,1 million d'adultes, soit 8,9% de la population, consomment des produits du tabac avec près de 7 millions de fumeurs passifs. Selon le Ministère de la Santé le tabac tue environ 3500 personnes par an, avec un impact sur le développement économique du pays.

L'introduction de mises en garde sanitaires illustrées sur les emballages de produits de tabac est l'une des dispositions de la CCLAT visant à réduire la demande du tabac. Cette mesure contribuera certainement à sensibiliser la population camerounaise sur les méfaits du tabagisme et à dissuader les non-fumeurs, notamment les jeunes de fumer. Il servira également de leçon à d'autres pays de la région que des progrès dans la lutte antitabac sont possibles, malgré les nombreux défis à relever.

L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) s'associe à la communauté antitabac pour féliciter le gouvernement camerounais d'avoir pris cette brave décision en faveur de la santé publique. Nous exhortons le gouvernement à accélérer la mise en œuvre totale de la CCLAT à travers l'adoption d'une loi antitabac forte. Nous adressons également nos

félicitations à la société civile et tous les partenaires, qui ont soutenu le gouvernement camerounais dans ce processus.